Image not found or type unknown

Législations sur les actifs numériques

Actualité législative publié le **05/02/2025**, vu **651 fois**, Auteur : Yanis MOUHOU

Les législations sur les actifs numériques sont encore en développement, avec des différences marquées entre les juridictions

Introduction

Avec la croissance rapide des actifs numériques, notamment les cryptomonnaies, les tokens non fongibles (NFTs), et la finance décentralisée (DeFi), le cadre juridique entourant ces technologies a suscité une attention croissante de la part des régulateurs, des autorités fiscales et des législateurs à l'échelle mondiale. Bien que les actifs numériques offrent de nouvelles opportunités économiques et technologiques, leur nature décentralisée, leur volatilité et les risques associés ont posé des défis importants en termes de régulation, de sécurité et de protection des consommateurs. Cet article explore les principales législations qui encadrent les actifs numériques, les approches adoptées par différents pays et les enjeux sous-jacents.

1. Définition des Actifs Numériques

Avant de plonger dans la réglementation des actifs numériques, il est essentiel de comprendre ce qu'ils désignent. Les actifs numériques incluent :

- **Cryptomonnaies** : Monnaies numériques qui utilisent la technologie blockchain pour garantir des transactions sécurisées et transparentes (par exemple, Bitcoin, Ethereum, Litecoin).
- **Tokens Non Fongibles (NFTs)** : Actifs numériques uniques représentant la propriété d'un objet numérique (art, musique, vidéos, objets de collection).
- **Stablecoins** : Cryptomonnaies dont la valeur est adossée à un actif sous-jacent, tel qu'une monnaie fiduciaire ou une marchandise (par exemple, le Tether ou le USD Coin).
- **Tokens de sécurité** : Tokens représentant des actifs financiers ou des droits de propriété (actions, obligations).
- **Finance Décentralisée (DeFi)** : Écosystème de services financiers sur des plateformes décentralisées, incluant des prêts, des emprunts, des échanges d'actifs et des investissements.

2. Les Approches Juridiques et Réglementaires

2.1. Le cadre juridique des actifs numériques

La régulation des actifs numériques varie considérablement d'un pays à l'autre, ce qui reflète l'absence d'un cadre juridique international harmonisé. Toutefois, certains principes fondamentaux sont largement partagés, comme la nécessité de protéger les investisseurs, de prévenir le

blanchiment d'argent et de garantir la stabilité du système financier.

2.1.1. La reconnaissance des actifs numériques comme biens ou monnaies

Un premier enjeu juridique consiste à savoir comment classer les actifs numériques. De nombreux pays les considèrent comme des **biens numériques**, à l'instar de la France, où la jurisprudence les classe parmi les biens meubles incorporels. Cette classification impacte leur traitement fiscal et leur utilisation dans les transactions commerciales.

Par ailleurs, certains régulateurs examinent si les cryptomonnaies doivent être considérées comme des **monnaies légales** ou des **valeurs mobilières**. La question devient cruciale lorsque les actifs numériques sont utilisés comme moyen de paiement ou sont intégrés dans des contrats financiers. Par exemple, aux États-Unis, la **Securities and Exchange Commission (SEC)** a décidé de traiter certains tokens comme des titres financiers, en fonction de leur nature et de leur utilité sur le marché.

2.1.2. Les défis posés par les contrats intelligents (smart contracts)

Les **contrats intelligents**, qui sont des accords auto-exécutables codés sur la blockchain, représentent une avancée majeure dans la gestion des transactions sans intervention humaine. Cependant, leur validité juridique pose la question de l'acceptation des contrats numériques devant les tribunaux, et de la responsabilité en cas de non-exécution ou d'erreur dans le code.

2.2. Régulation des échanges de cryptomonnaies et des ICOs

Les plateformes d'échange de cryptomonnaies et les **Initial Coin Offerings (ICO)** sont des éléments clés du marché des actifs numériques. Cependant, leur absence de régulation stricte dans de nombreux pays a entraîné des préoccupations en matière de sécurité, de fraude et de protection des consommateurs.

2.2.1. Législation sur les plateformes d'échange

Les plateformes d'échange, où les utilisateurs achètent, vendent ou échangent des cryptomonnaies, sont des acteurs majeurs du marché. De nombreux pays ont adopté des législations pour réguler ces plateformes et éviter les activités frauduleuses. Par exemple :

- **Union Européenne** : Le règlement **MiCA (Markets in Crypto-Assets)**, proposé par la Commission européenne, vise à établir un cadre juridique harmonisé pour la régulation des cryptomonnaies, des plateformes d'échange et des services financiers associés. Ce règlement vise à protéger les investisseurs, à lutter contre le blanchiment d'argent et à offrir une plus grande transparence aux utilisateurs de cryptomonnaies.

- **États-Unis** : La SEC et la **Commodity Futures Trading Commission (CFTC)** ont été appelées à réguler les plateformes d'échange. La SEC a souvent estimé que les cryptomonnaies étaient des titres financiers, en particulier lorsqu'elles sont utilisées dans les ICOs. De plus, la législation sur les plateformes d'échange varie d'un État à l'autre, créant un cadre hétérogène.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

2.2.2. Les Initial Coin Offerings (ICO)

Les **ICO**, qui permettent aux entreprises de lever des fonds via l'émission de tokens numériques, sont considérées comme des levées de fonds publiques. Beaucoup de pays ont mis en place des régulations spécifiques pour encadrer ces levées de fonds et éviter la fraude. Par exemple :

- **La SEC (États-Unis)** a considéré que de nombreuses ICO constituaient des offres de titres financiers, rendant nécessaires les obligations de déclaration et de conformité au **Securities Act de 1933**.
- **Singapour** et **Malte** ont adopté des approches plus souples et des réglementations favorables aux ICO, visant à encourager l'innovation tout en préservant la sécurité des investisseurs.

3. Les Actifs Numériques et la Lutte Contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme (AML/CFT)

L'une des préoccupations majeures des régulateurs dans le domaine des actifs numériques est la possibilité d'utilisation de ces technologies pour des activités illégales, comme le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

3.1. Régulations AML/CFT

De nombreux pays imposent des obligations strictes en matière de **lutte contre le blanchiment d'argent (AML)** et de **lutte contre le financement du terrorisme (CFT)** aux acteurs du marché des cryptomonnaies, en particulier aux plateformes d'échange. Ces obligations incluent généralement des procédures de **Know Your Customer (KYC)**, qui exigent des entreprises qu'elles vérifient l'identité de leurs utilisateurs afin de prévenir les activités illicites.

L'**Agence de régulation du marché financier (FATF)** a également émis des recommandations internationales sur la régulation des cryptomonnaies, demandant aux pays de renforcer la supervision des transactions de cryptomonnaies afin d'éviter qu'elles ne soient utilisées à des fins de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

4. Fiscalité des Actifs Numériques

La taxation des actifs numériques est un domaine particulièrement complexe et souvent flou. Les régimes fiscaux varient considérablement selon les pays.

4.1. Imposition des gains en capital

Dans la majorité des pays, les gains réalisés sur la vente ou l'échange de cryptomonnaies sont soumis à l'impôt sur les **plus-values**. Toutefois, la manière de traiter ces gains varie. En **France**, par exemple, les plus-values réalisées sur les cryptomonnaies sont soumises à un impôt sur le revenu spécifique (en tant que biens meubles incorporels). En revanche, certains pays, comme le **Portugal**, offrent une exonération fiscale sur les gains en capital réalisés sur la vente de cryptomonnaies, ce qui attire de nombreux investisseurs.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

4.2. Taxation des NFTs et des Stablecoins

Les **NFTs** et les **stablecoins** présentent également des défis fiscaux. Les NFTs sont souvent perçus comme des biens incorporels et peuvent être soumis à une taxation sur les plus-values ou à une taxe sur la vente. Les stablecoins, en tant que cryptomonnaies liées à une monnaie fiduciaire, sont également concernés par les régulations fiscales sur les transactions internationales et leur utilisation dans des investissements financiers.

5. Sécurité des Actifs Numériques

Enfin, la sécurité des actifs numériques est un enjeu majeur en raison des risques de piratage, de fraude, et de perte de fonds. Les régulations doivent impérativement inclure des mesures pour protéger les utilisateurs contre les cyberattaques et garantir la sécurité des plateformes d’échange. Par exemple, des mesures de sécurité renforcées, comme l’utilisation de **portefeuilles froids** et l’**authentification à deux facteurs**, sont recommandées par les régulateurs dans de nombreux pays.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés